



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-161

Décrétant un emprunt de 2 370 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme de Réfection et construction d'infrastructures municipales.

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 18 juin 2019, ses membres ont adopté le règlement numéro 2019-161 décrétant un emprunt de 2 370 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme de Réfection et construction d'infrastructures municipales.

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 6745, route Louis-S.-St-Laurent, Compton (Québec) où l'on peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, soit les lundi, mercredi et jeudi entre 8h30 et 16h00, le mardi entre 8h30 et 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h;

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 19^{ème} jour du mois de juin 2019.

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier